

KINÉSITHÉRAPEUTE

Nos kinésithérapeutes interviennent auprès des résidents à titre rééducatif, mais également à titre préventif (prévention des chutes, renforcement musculaire), dans le but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer.

Dans un premier temps, les kinésithérapeutes évaluent, les capacités motrices, sensitives, sensorielles et cognitives pour mesurer le degré d'autonomie et de performance du résident.

Dans un second temps, ils déterminent la nature et évaluent l'étendue des déficiences anatomiques et fonctionnelles pour poser un diagnostic et établir un programme de soins adapté à chaque personne. Ils travaillent avec l'équipe médicale prescriptive et l'équipe soignante pour la coordination des soins.